

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Berne, le 29 février 1980

121.1

h

Note au Conseil fédéral

A la demande du Président de la Confédération,
./. je vous remets en annexe un rapport sur les événements
qui ont conduit à la prise d'otages de Bogota.

Au besoin, je compléterai ce rapport par des
explications orales lors de notre séance du lundi 3 mars.



Pierre Aubert

Ann. ment.

✓





DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Note au Conseil fédéral

Prise d'otages, dont l'Ambassadeur de Suisse, à
l'Ambassade de la République dominicaine à
Bogota (Colombie)

I. LES FAITS

Nous apprenons par notre Ambassade à Bogota par telex le 27 février 1980 vers 21 h 00 que l'Ambassade de la République dominicaine à Bogota a été attaquée par un groupe de guerrilleros. Les membres du corps diplomatique réunis en ce moment à l'Ambassade de la République dominicaine pour y célébrer la Fête nationale de ce pays ont été pris en otages. L'Ambassadeur de Suisse à Bogota, M. Jean Bourgeois, se trouve au nombre des otages. Cette nouvelle nous est confirmée peu après par notre Ambassade à Washington.

Peu à peu des informations plus précises nous parviennent par différents canaux pendant la nuit du 27 au 28 février 1980 et durant la matinée du 28 février.

Il ressort de toutes ces informations qu'il y aurait une soixantaine de personnes retenues à l'Ambassade de la République dominicaine, dont une quinzaine d'ambassadeurs.

Il s'agit des ambassadeurs des pays suivants:

- Autriche - Brésil - République dominicaine - Egypte -
- Etats-Unis - Guatemala - Haiti - Israel - Mexique -
Suisse - Uruguay - Venezuela - Saint Siège - Costa Rica -
Bolivie.

L'occupation de l'Ambassade de la République dominicaine ne s'est pas déroulée sans violence et l'on compte trois morts et plusieurs blessés, tant du côté des otages que du côté des terroristes.

L'Ambassadeur de Suisse n'est pas blessé. Il a pu téléphoner à sa femme. Les filles de l'Ambassadeur Bourgeois qui sont en Suisse ont été immédiatement informées.

Les terroristes appartiennent à un organisme subversif colombien dénommé M 19 (Mouvement du 19 avril). Ce mouvement se situe politiquement à l'extrême gauche, son but est la destruction du système politico-économique actuel en Colombie.

Dans le courant de l'après-midi du 28 février, les conditions posées par les terroristes de l'Ambassade de la République dominicaine sont connues :

- a) Retrait des forces militaires et de la police colombienne des alentours de l'Ambassade.
- b) Libération de 311 prisonniers politiques.
- c) Publication de manifestes dans les journaux les plus importants des pays dont les Ambassadeurs sont retenus en otages.
- d) Paiement d'une rançon de 50 millions de US.\$ par ces mêmes pays.
- e) Etablissement d'un dialogue direct entre les représentants du mouvement M 19 et le gouvernement colombien.

Les autorités colombiennes sont en contact avec les guerrilleros. Le gouvernement à Bogota a déclaré qu'il

tâcherait de trouver une solution à ce problème sans avoir recours à la force.

L'Ambassadeur Brunner a convoqué le 28 février à 10 h 00 l'Ambassadeur de Colombie à Berne pour lui dire

- a) que nous tenions naturellement le gouvernement colombien responsable de la sécurité des Ambassadeurs accrédités auprès de lui
- b) que nous faisons confiance au gouvernement colombien pour trouver une solution à cette crise
- c) que nous espérons que cette solution puisse être trouvée sans effusion de sang.

Le gouvernement colombien ne commencera à négocier avec les terroristes qu'après la libération de toutes les femmes et de toutes les personnes blessées se trouvant encore au siège de l'Ambassade de la République dominicaine.

II. LES DISPOSITIONS PRISES

Nous avons tout de suite mis en place une cellule de crise dirigée par l'Ambassadeur E. Brunner et son suppléant, M. A. Rüegg, de la Division politique II. Cette cellule de crise fonctionne jour et nuit depuis le bureau 353 de l'aile Ouest du Palais et répond au numéro de téléphone : 61.31.42.

- a) Un contact a immédiatement été établi avec tous les ambassadeurs de Suisse accrédités dans les pays concernés, certains contacts ayant été directement pris avec les ministères.
- b) D'entente avec l'Autriche, nous avons proposé qu'un groupe de coordination constitué par les ambassadeurs de tous les pays touchés siège à Caracas. Des difficultés ont surgi en ce qui concerne les communications entre Caracas et Bogota, aussi le travail de coordination a-t-il été déplacé vers Washington. Pour des raisons optiques, politiques et de susceptibilité latino-américaines, il convient de ne pas trop insister sur le côté Washington de la coordination.
- c) A Bogota même, les membres des différentes ambassades dont les chefs ont été capturés restent en étroit contact entre eux et avec un groupe de cinq ambassadeurs dirigé par l'ambassadeur de France qui fait fonction d'intermédiaire entre eux et le ministère des affaires étrangères.
- d) Avons renoncé pour l'instant en tous cas à envoyer renfort à Ambassade Bogota qui est actuellement dirigée par Premier Secrétaire Ernst Iten, assisté d'une bonne équipe. Avons entière confiance en nos agents.

- e) En raison de menaces précises avons demandé au directeur de l'école suisse de Bogota (plus de 600 élèves) de fermer provisoirement l'établissement.

III. PROBLEMES A RESOUDRE


La phase délicate commencera aujourd'hui après la libération de toutes les femmes et de tous les blessés. En effet, ce n'est qu'à partir de ce moment-là que les autorités colombiennes seront prêtes à entrer en négociation avec les terroristes.

Les autorités colombiennes demanderont sans doute dès cet instant le concours des autres pays concernés pour mener la négociation qui prendra une allure trilatérale (Colombie, autres pays, terroristes).

En ce qui concerne l'exigence portant sur les cinquante millions et celle sur la publication d'un manifeste dans certains journaux, nous nous sommes imposés au Département une règle de silence. Ces exigences sont connues de la presse mais il convient de ne pas dévoiler la tactique de négociation qui est en train d'être établie avec les autres pays concernés. Bien que le principe de la prestation demandée aux autres pays est en soi inadmissible, nous ne voulons rien dire qui puisse être de nature à compliquer la négociation et surtout pas prendre une position en flèche dans un sens ou dans l'autre avant la consultation avec les autres pays.

* * *

Le Département fédéral des affaires étrangères continuera à informer le Conseil fédéral sur les développements de cette affaire.



Pierre Aubert